

**DAJI/2018/Décision/Tarifs/07**

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «Professionnels de l'accompagnement – Sommes-nous légitimes ? »

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Education,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «Professionnels de l'accompagnement – Sommes-nous légitimes ?» organisé par la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH).

Ce colloque aura lieu le 22 mars 2018 à Lambesc.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Plein tarif : 20,83 euros HT
- Tarif réduit (étudiants) sur justificatif : 8,33 euros HT

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 19 février 2018

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

